

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

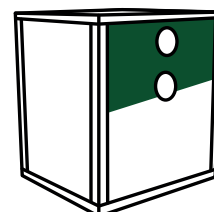
Mons-en-baroeul

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Dans votre commune, le tri des déchets évolue pour harmoniser nos pratiques de tri au sein de la Métropole mais aussi avec celles en vigueur dans le reste de la France.

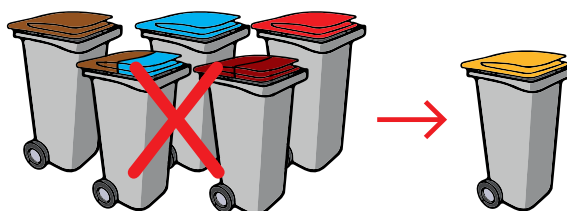
Dès le 18 juillet, la MEL va déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité de votre habitation. Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès leur mise en place.

Vous pouvez trouver le Point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur le site de la MEL.



Dès le 24 juillet, vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers feront l'objet de changements :

- **Votre couvercle deviendra jaune**, ou un nouveau bac sera livré si celui-ci est cassé ;
- **Un autocollant présentant** les consignes de tri actualisées sera collé sur votre bac ;
- **Si votre bac est cloisonné**, la paroi centrale sera définitivement retirée.



Pour le bon déroulement de ces opérations

- **Sortez exceptionnellement vos bacs** destinés aux emballages ménagers et papiers **le 23 juillet** à partir de 19 heures.
- **Laissez votre bac sur le domaine public** jusqu'à la mise en place du couvercle jaune.
- **Si votre bac est cloisonné**, la paroi sera retirée lors d'une tournée de collecte.

Pour rappel

- Il n'y a pas de changement pour les autres bacs. Vous pouvez continuer à les utiliser normalement.
- Il est possible de consulter vos jours de collecte sur le site de la MEL.
- La collecte de vos encombrants sur rendez-vous continue, en complément de l'accès aux déchèteries de la MEL. Vous retrouverez les modalités de prise de rendez-vous sur : <https://www.lillemetropole.fr/encombrantssurrendez-vous>

À partir de 2024, l'extension des consignes de tri (ECT) sera déployée progressivement sur le territoire métropolitain. Le moment venu, vous serez alors informé des nouvelles modalités de tri induites par la mise en place de l'ECT sur votre commune.

Pour retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la MEL : <http://www.lillemetropole.fr/dechets> ou contacter la MEL au **0 800 711 771** du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (appel et service gratuits)

Veillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte,
traitement, tri et valorisation des déchets



CITEO



MÉMO TRI

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

Dans votre commune



Plus d'info sur la gestion des déchets
lilemetropole.fr/dechets



MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

Emballages ménagers et papiers



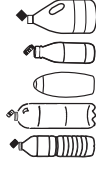
Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal



Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza

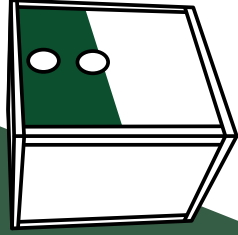


Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres

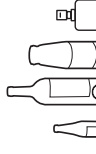


Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon

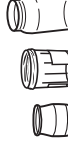
Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire.



Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum



Pots et bocaux en verre sans couvercle

Ordures ménagères



Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes



Marc de café, sachets de thé, essuie-tout



Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon



Sacs d'ordures ménagères



Couches-culottes, lingettes



Objets en plastique : hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...



Vaisselle et verre cassés